

**(MODELE D') ENGAGEMENT CONTRACTUEL CADRE CONCLU DANS LE CADRE DE L'ACCORD INTERBEV OVINS DU
1^{ER} DECEMBRE 2010 ETENDU LE 15 FEVRIER 2011 ET DE L'ARTICLE L. 631-24 DU CODE RURAL**

**Cette offre est valable pour une durée de à compter de sa réception de la Proposition par le
Vendeur**

<p>Le Marché, Mandataire agissant au nom et pour le compte des Acheteurs mentionnés ci-dessous Je soussigné représentant le marché demeurant à (siège social) enregistré au registre du commerce sous le numéro SIREN (s'il existe) enregistré sous le numéro EDE.....</p>	<p>Et L'Eleveur : Je soussigné : Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés, représentant la société : demeurant à (siège social) enregistrée sous le numéro EDE..... Nombre de brebis :</p>
--	---

<p>Les Acheteurs, ayant mandaté le Marché :</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>	<p align="center">ET</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><u>L'Eleveur déclare s'engager à commercialiser au minimum agneaux avec au maximum 3 Acheteurs identifiés (cocher les cases correspondantes)</u></p>	

ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet et caractéristiques des produits à livrer et des volumes

Les Acheteurs s'engagent à acquérir auprès du Vendeur **un volume exprimé en nombre d'agneaux**, par année d'application du présent Contrat. Ce Volume est défini comme suit :
(rayer les mentions inutiles)

Agneaux destinés à la Boucherie :
 têtes

Agneaux destinés à l'Engraissement :
 têtes

Caractéristiques complémentaires :

Le calendrier de mises en marché des agneaux pendant la durée du contrat est le suivant :

Année	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre

Les Parties s'accordent sur une **marge de %** en plus ou en moins par rapport au Volume ci-dessus. Le Calendrier de mises en marché prendra en compte cette marge.

Article 2 : Modalités de collecte ou de livraison

Les collectes ou les livraisons des agneaux sont effectuées sur le marché de
 Les agneaux ne peuvent être retournés à compter de leur prise en charge valant acceptation par l'Acheteur sauf en cas de non-conformités réglementaires.

Article 3 : Critères et modalités de détermination du prix

A l'occasion de chaque transaction, le Prix des agneaux est fixé par les Parties, par catégorie d'Animal, dans une **fourchette de +/-** % du référentiel suivant :

- Cotation du marché de..... de la semaine précédente à la transaction ou (autres)
- Autre référentiel.....

Le référentiel choisi **est ajusté sur la base de +/-** % pour les agneaux présentant les caractéristiques suivantes :

- Saisonnalité
- Autres.....

Pour les animaux non couverts par le référentiel choisi, la détermination du prix se fait sur une base d'une négociation de gré à gré au moment de la livraison.

Article 4 : Modalités de paiement

Chaque livraison faisant suite à une commande de l'Acheteur, donne lieu à l'établissement d'une facture établie par Le paiement doit intervenir au plus tard, 20 jours après le jour de livraison pour les achats de bétail sur pied destiné à la consommation et de viandes fraîches dérivées conformément à l'article 443-1, 2° du Code de commerce.

Article 5 : Durée

Le présent Contrat est conclu pour une durée de mois (12 mois minimum) courant à compter de sa signature. Il est renouvelable par tacite reconduction d'une durée équivalente sauf dénonciation 30 jours avant la date anniversaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout moyen permettant de justifier de sa réception.

Article 6 : Révision et Résiliation

Volumes : Dans l'hypothèse où l'une des parties serait confrontée à une situation indépendante de leur volonté ayant un impact significatif sur leur activité :

- Crise ou Accident sanitaire
- Aléas climatiques
- Autres.....

Les Parties pourront, d'un commun accord, réviser les **volumes** et, à compter de la révision, le **calendrier de mise en marché**, au-delà de la marge visée à l'article 1.

Prix : Les Parties pourront, d'un commun accord, réviser les modalités de fixation du prix déterminées à l'article 3 par la prise en compte d'un ou des indicateurs suivants :

.....

Le présent Contrat est résilié de plein droit en cas de cessation d'activité d'une des Parties ou en cas d'une défaillance grave de l'une des Parties moyennant un préavis de trente jours donné par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout moyen permettant de justifier de sa réception.

Fait à le
en un exemplaire par signataire

Signature du Marché, Mandataire agissant au nom et pour le compte des Acheteurs

Signature du ou des Eleveur(s)

REFUS DE PROPOSITION D'ENGAGEMENT CONTRACTUEL

entre

Le Marché, Mandataire agissant au nom et pour le compte des Acheteurs mentionnés ci-dessous

Je soussigné
représentant le marché
demeurant à (siège social)
enregistré au registre du commerce sous le numéro
SIREN (s'il existe)
enregistré sous le numéro EDE.....

Et Le Vendeur

l'Eleveur individuel : Je soussigné :
Ou la Société (GAEC, EARL, SCEA) : Nous soussignés,
.....
représentant la société :.....
demeurant à (siège social)
enregistré à l'EdE sous le numéro d'exploitation

Le Vendeur :

- reconnaît avoir reçu une Proposition d'Engagement contractuel conforme aux dispositions de l'article L631-24 du Code rural modifié par la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et aux dispositions de l'accord interprofessionnel INTERBEV OVINS du 1^{er} décembre 2010 étendu le 15 février 2011.
- refuse cette Proposition d'Engagement contractuel aux conditions et pour la durée décrites.

L'Acheteur maintient néanmoins sa proposition pour une durée de à compter de sa réception de la Proposition par **le Vendeur**. **L'Acheteur** pourra à tout moment substituer à la présente Proposition une nouvelle proposition amendée.

FAIT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT

à le

en un exemplaire par signataire

Signature du Marché, Mandataire agissant
au nom et pour le compte des Acheteurs

Signature du ou des Vendeurs